

PROCES-VERBAL du CONSEIL de FACULTE

Du 4 décembre 2023

Président de séance : M. C. VAUTROT-SCHWARZ

Présents, représentés :

<u>Collège A : M. J. BOUDON, M. M. CROZET, Mme F. LABARTHE (pouvoir donné à partir de 16h00 à M. J. BOUDON), Mme R. MAISSON, M. C. VAUTROT-SCHWARZ (pouvoir de M. Y. PACLOT).</u>

<u>Collège B</u>: M. R. BRETT (pouvoir de Mme P. ABADIE, Mme A. FARINETTI), M. D. SADI (pouvoir de M. E. DUBOIS), M. P. GILLET, Mme J. GROFFE (pouvoir donné à partir de 16h00 à M. E. DUBOIS), M. G. MEYLAN (pouvoir donné à partir de 16h00 à M. P. GILLET), M. E. DUBOIS (pouvoir donné à partir de 16h00 à M. D. SADI), M. M. CROZET (pouvoir de M. J.-N. SENNE)

<u>Collège BIATSS</u>: Mme A. MALEC (pouvoir de Mme C. REY), M. A. RICARD.

<u>Collège personnalités extérieures :</u> M. J-P ALLARDI, M. P. ANTOINE, M. A. CHAMPIGNEUX, M. C. VAUTROT-SCHWARZ (pouvoir de M. E. RECOING).

Collèges étudiants: M. M. BOISSEL, Mme E. CLERO, M. G. DEFINS, Mme M. ESPRIMONT, M. E. KEMENCEI, M. L. GAIFFE (pouvoir de M. S. LEFFAD), M. H-E BELKHIRI (pouvoir de M. J. LUKASO), M. E. MEKAOUI, Mme L. PICARD, M. E. SCHRUMPF (pouvoir de Mme S. SAIM).

<u>Invités</u>: Mme J. BEURTHE, M. D. BRINQUIN, Mme C. FOURNO, Mme L. MARTINEAU, Mme S. MEDJKANE, Mme V. MICHAUD, Mme L. NICOLAS, M. J. ROSE, C. SIMEANT.

ORDRE DU JOUR

- I. Informations générales
 - a. Sortie de l'expérimentation
 - b. Commission pédagogique du 20 novembre 2023 :
 - Capacité d'accueil 2024
 - CPES (vote)
 - c. Commission recherche du 13 octobre 2023 : missionnaires invités et HCERES
- II. Approbation du procès-verbal du conseil de faculté du lundi 02 octobre 2023 (vote)
- III. Motion sur les pratiques du CROUS : M. Enzo Mekaoui (vote)
- IV. Point financier: Mme Vanessa Michaud
 - a. Conventions de reversement associations (vote)
 - b. Présentation du budget
- V. Rentrée solennelle
- VI. Point ressources humaines : M. Raphaël BRETT
 - a. Situation des Enseignants Chercheurs
 - b. Situation des personnels BIATSS
 - c. Procédure RIPEC C3
- VII. Travaux: M. John Rose
 - a. Maison des étudiants
 - b. Désartificialisation du sol de l'ancien parc de stationnement
 - c. Appel à projets CEVEC
- VIII. Bibliothèque Universitaire : Mme Laëtitia Nicolas
 - a. Accès
 - b. Les prises de rendez-vous
 - IX. Questions diverses

La séance est ouverte à 14 heures 10.

Le quorum est atteint.

I. INFORMATIONS: ACTUALITES GENERALES

A. SORTIE DE L'EXPERIMENTATION

Le doyen rappelle que le conseil de faculté a débattu de ce sujet lors de sa séance du 16 juin 2023. Il convient de distinguer cette opération de l'évaluation menée par l'HCERES au titre de la vague E. Pour autant, cette institution intervient dans les deux processus. En effet, l'HCERES prend part à la sortie de l'expérimentation, sur la base d'une auto-évaluation établie par l'Université Paris-Saclay.

L'Université Paris-Saclay, en tant qu'EPE, regroupe des composantes diverses : les composantes de l'ex-Université Paris-Sud, l'ENS Paris-Saclay, CentraleSupélec, AgroParisTech, l'IOGS, l'Institut des Hautes Etudes Scientifiques (IHES), associant les universités d'Evry et de Versailles en qualité d'universités membres-associées et six organismes de recherche (ONR-OR) : CEA, CNRS, INRAE, Inria, Inserm et ONERA. Par conséquent, toutes ces entités sont actives dans la politique de formation et de recherche de l'Université Paris-Saclay, au travers des diplômes communs, des structures communes (graduate schools, écoles universitaires de premier cycle), de leur participation au comité de direction et au comité de direction élargie et de l'éligibilité de leur personnel aux instances.

La faculté Jean Monnet a exprimé son opposition à la sortie de l'expérimentation du fait de l'absence de bilan de l'EPE et de la modification du projet Paris-Saclay avec l'absence de fusion des Universités d'Evry, de Versailles avec l'Université Paris-Saclay.

Rafaëlle MAISON rappelle que le conseil de faculté avait clairement indiqué qu'il était plus judicieux d'organiser une éventuelle sortie de l'EPE après les élections, pour que ces dernières soient l'occasion d'en débattre.

Le doyen signale également que le conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay a voté lors de sa séance du 4 juillet 2023 le déclenchement de la sortie, malgré l'opposition de la faculté des sciences d'Orsay et de la faculté Jean Monnet. Pour sa part, la faculté des sciences d'Orsay a constitué un groupe de travail qui a présenté la restitution de son rapport le 7 novembre 2023.

Le processus de sortie s'est poursuivi par la création d'un groupe de travail constitué à l'initiative de l'Université Paris-Saclay pour élaborer un rapport d'auto-évaluation.

Dans le cadre de cette auto-évaluation, il est nécessaire de proposer des statuts pour l'ensemble constitué, en l'occurrence ceux du futur grand établissement.

Dans le même temps, la faculté des sciences d'Orsay a constitué, à l'initiative de son conseil, son propre GT EPE dont le travail de première phase porte que la gouvernance de l'EPE. Il a remis son rapport au cours du mois de novembre. Ce rapport ne s'oppose pas au projet de l'EPE. Toutefois, il met en évidence que le projet a évolué depuis la décision de ne plus fusionner avec les deux universités associées, Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et Evry. Il fait plusieurs propositions.

La facultés des sciences d'Orsay a notamment relevé des problèmes dans le modèle construit, principalement ceux de démocratie universitaire. En effet, les universitaires ne sont pas représentés au sein du conseil d'administration. De plus, la faculté des sciences d'Orsay estime être sous-représentée puisqu'elle ne compte que pour un établissement au même titre que les autres composantes, alors qu'elle accueille la grande majorité des étudiants de l'Université Paris-Saclay et qu'elle comprend la majorité de son personnel. Cet aspect s'ajoute à la difficulté socio-psychologique documentée par ailleurs dans le rapport portant sur le "projet de création et de mise en place de l'université Paris-Saclay", daté du 9 avril 2021 et réalisé par le cabinet de conseil Degest.

La faculté Jean Monnet devait être représentée au groupe de travail de l'Université Paris-Saclay, par Sandra Charreire Petit, malheureusement arrêtée. D'autres personnes ont été proposées sans succès par le doyen.

En outre, le doyen a exprimé son inquiétude par rapport au rapport de la faculté des sciences d'Orsay qui recoupe des préoccupations communes avec la faculté Jean Monnet.

Deux AG ont été organisées à la faculté des sciences d'Orsay pour affermir le travail du groupe de travail. Ce dernier a émis des propositions de gouvernance, dont deux solutions semblent acceptables.

Par ailleurs, au sein de l'ensemble Paris-Saclay, des établissements ont conservé leur personnalité juridique, leur permettant de prendre des décisions autonomes, telle la signature de conventions propres.

Le rapport de la faculté des sciences d'Orsay avance deux propositions de gouvernance :

- d'une part, une université fédérative, sur le modèle de PSL, ce qui est considéré comme un retour en arrière par la présidence ;
- d'autre part, le modèle de l'université de Rennes, qui permet une certaine autonomie des établissements composantes.

Par ailleurs, une dernière proposition prévoit de renforcer le périmètre employeur en créant un bureau pour la décision de l'octroi des moyens. Les propositions de la présidence dans cette voie ne satisfont pas la faculté des sciences d'Orsay, notamment parce que le bureau n'aurait qu'un rôle consultatif. Les moyens discutés dans ce cadre devront satisfaire les besoins des quatorze composantes ; il est judicieux de s'interroger sur la possibilité pour l'ancien périmètre Paris-Sud d'obtenir en proportion davantage de moyens de sa propre initiative.

Enfin, trois autres propositions ont été avancées par la faculté des sciences d'Orsay que le doyen juge irréalistes. L'une d'elles prévoit de rendre à cette faculté sa personnalité juridique. Elle illustre un souhait d'autonomie et rappelle à l'Université Paris-Saclay l'importance de cette structure au sein de l'ensemble.

Le doyen ne souhaite pas partager son point de vue personnel mais ouvrir la discussion au niveau du conseil de faculté.

Hans-Erik BELKHIRI estime que le projet a une dimension institutionnelle.

Il rappelle que la méthode de travail du groupe de travail central se base sur un examen des critères de l'HCERES. Ainsi, certaines discussions nourriront le rapport d'auto-évaluation, tandis que d'autres seront exploitées dans le cadre d'un processus d'amélioration continue. Le fait que la faculté Jean Monnet ne soit pas représentée au sein de ce groupe de travail est pour le moins gênant.

En outre, la faculté des sciences d'Orsay souhaite produire un deuxième rapport d'évaluation propre à sa situation à destination de l'HCERES.

Par conséquent, la faculté Jean Monnet a son rôle à jouer dans cette démarche. C'est pourquoi il serait important de partager des sujets avec la faculté des sciences d'Orsay. S'agissant des étudiants, il serait judicieux d'aborder les sujets des diplômes, des opportunités de mobilité, de la nature des études et de la place des SHS à l'Université Paris-Saclay.

Enzo MEKAOUI estime que le sujet central du projet est le passage de la fusion à l'intégration. Par conséquent, il est demandé à la faculté Jean Monnet de jouer le jeu de la collectivité avec des entités qui disposeront de droits sans avoir à respecter d'obligations.

Par ailleurs, Enzo MEKAOUI s'interroge sur le réel apport de l'EPE à l'Etablissement. Même si la forme de la démarche de la faculté des sciences d'Orsay peut être étonnante, le fond demeure; et des problématiques sont communes aux deux établissements, en termes de place, de compétences et d'identité.

Rafaëlle MAISON rappelle qu'elle est élue de la commission des carrières. Elle salue l'initiative de la faculté des sciences, qui constitue le cœur de la renommée internationale de l'Université Paris-Saclay. En effet, les difficultés proviennent de l'organisation qui donne le même poids à chacune des composantes, sans se soucier du nombre d'étudiants et de professionnels. Or il convient d'assigner des places équilibrées en fonction des forces en présence. En outre, la faculté des sciences d'Orsay souhaite conserver sa personnalité morale.

Par ailleurs, les scientifiques ont interprété le refus de la faculté Jean Monnet comme le signe d'une culture commune. Il conviendrait de se rapprocher d'eux.

Philippe GILLET suppose que les deux facultés représentent en nombre d'étudiants et d'enseignantschercheurs presque la moitié de l'effectif de l'Université Paris-Saclay.

Le doyen précise qu'elles représentent presqu'un tiers de cet effectif.

En outre, Philippe GILLET suppose que les instituts disposent au sein d'une université d'une personnalité particulière qui leur assure leur autonomie.

Le doyen explique que l'université est un établissement public, qui regroupe plusieurs organes dont certains détiennent des pouvoirs de décision en qualité d'autorité administrative.

Philippe GILLET suggère de travailler sur la notion d'institut, et particulièrement sur celle d'institut en administration des entreprises (IAE), afin d'accroître l'autonomie de la faculté Jean Monnet.

Le doyen estime que ce débat déborde le sujet de ce point à l'ordre du jour. Il affirme qu'il s'agit d'un sujet qui préoccupe légitimement les gestionnaires et les économistes en raison de la création d'un IAE par l'université de Versailles en 2019 et du projet de création d'un IAE par l'université d'Evry. C'est un sujet auquel la faculté devra en effet s'intéresser.

En outre, le doyen précise l'une des propositions de la faculté des sciences d'Orsay est de se transformer en institut, disposant d'une personnalité juridique propre.

Par ailleurs, le doyen souligne que les budgets des deux établissements ne sont pas comparables. La faculté Jean Monnet ne pourrait pas supporter financièrement une telle transformation ; de plus, cette dernière ne serait probablement pas aussi bénéfique qu'espéré.

En tout état de cause, le doyen estime que les propositions avancées par la faculté des sciences d'Orsay ont davantage pour objectif de peser dans la réflexion de l'Université Paris-Saclay que de se concrétiser.

Rafaëlle MAISON estime que la faculté Jean Monnet doit se rapprocher de la faculté des sciences d'Orsay en raison de leur culture scientifique commune.

Alain CHAMPIGNEUX s'enquiert du calendrier de sortie de l'EPE.

Le doyen indique que la création du Grand Etablissement est prévue pour la fin de l'année 2025. La demande de sortie de l'expérimentation doit être déposée en décembre 2023. Elle a été approuvée par l'ensemble des composantes à l'exception des conseils de la faculté des sciences d'Orsay et de la faculté Jean Monnet.

En outre, cette demande doit être complétée d'un rapport d'auto-évaluation en cours d'élaboration. Or le groupe de travail de la faculté des sciences d'Orsay souhaite remettre à l'HCERES son propre rapport assorti de propositions.

Alain CHAMPIGNEUX estime qu'il convient de se joindre à la faculté des sciences d'Orsay ou d'adopter une mesure similaire.

Hans-Erik BELKHIRI explique que les membres du groupe de travail de sortie de l'expérimentation sont très volontaires pour partager leurs travaux et recueillir les différents points de vue.

En outre, l'HCERES disposera bel et bien des positions exprimées par la faculté des sciences d'Orsay.

Enfin, Hans-Erik BELKHIRI rappelle que la faculté Jean Monnet partage avec la faculté des sciences d'Orsay des problématiques de site.

Raphaël BRETT suggère que le doyen convoque une AG pour en débattre et qu'elle y invite la faculté des sciences d'Orsay.

Par ailleurs, en tant que faculté de droit, d'économie et de gestion, la faculté Jean Monnet présente des spécificités qui ne seront peut-être pas respectées au sein du Grand Etablissement.

Le doyen souligne que le vrai problème est l'abandon de la fusion - qui a été peu expérimentée - au profit du processus d'intégration - qui n'a jamais été expérimenté.

Rafaëlle MAISON rappelle que la fusion a échoué pour des raisons de fonctionnement administratif et non par manque d'innovation.

Le doyen souligne l'absence de bilan psychosocial de l'expérimentation.

Rafaëlle MAISON souligne que les collègues de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et d'Evry participent aux sections disciplinaires de l'université Paris-Sud alors que l'inverse n'est pas vrai.

Le doyen estime que cette dissymétrie est consubstantielle au mécanisme de gouvernance actuel. Il existe des incohérences structurelles dans la gouvernance de l'Université issue des statuts et du règlement intérieur.

En tout état de cause, le doyen souhaite laisser au conseil de faculté la décision de l'initiative qu'il jugera appropriée, à l'instar de son homologue de la faculté des sciences d'Orsay, qui s'est positionné comme simple courroie de transmission entre sa composante et de l'Université.

Hans-Erik BELKHIRI rappelle l'idée de créer un bureau restreint disposant d'un avis consultatif sur les questions relatives au périmètre employeur. Or, un tel bureau présente un risque de blocage de gouvernance.

Le doyen précise que la faculté des sciences d'Orsay n'est pas favorable à un tel bureau.

Jean-Philippe Allardi guitte la séance à 15 heures 15.

Alain CHAMPIGNEUX n'est pas favorable à l'organisation d'une AG. Il juge en effet plus efficace le conseil de faculté, qui est par essence représentatif de la communauté.

Philippe GILLET rappelle que l'AG est prévue dans les statuts. Elle réunit l'ensemble des enseignantschercheurs et des enseignants et peut être élargie.

Rafaëlle MAISON suggère d'inviter en AG des représentants de la faculté des sciences d'Orsay.

En outre, l'AG devra aborder le sujet des élections.

Le principe d'une assemblée générale en présence d'invités de la faculté des sciences d'Orsay est adopté à l'unanimité.

L'élargissement de l'AG aux BIATSS est approuvé à l'unanimité.

Mathieu CROZET souligne qu'un éventuel vote de décision en AG serait faussé si l'ensemble des étudiants y est invité, en raison de leur écrasante majorité.

Le doyen précise que cette AG abordera les problématiques communes avec la faculté des sciences d'Orsay mais également les problématiques propres à la faculté Jean Monnet, qui pourraient revêtir un caractère plus technique.

Hans-Erik BELKHIRI estime que les étudiants doivent être représentés à l'AG. Toutefois, la présence de l'ensemble de la communauté se heurte à une problématique de place, d'intérêt et d'emploi du temps.

Enzo MEKAOUI suppose que de nombreux étudiants ne participeront pas à une telle AG.

Damien SADI suggère d'organiser l'AG en début d'année 2024, du fait des examens de décembre.

Le doyen rappelle que le dépôt des listes électorales est le 18 janvier. Or, une éventuelle prise de position de la faculté devra être décidée avant la fin de l'année 2023.

En outre, il propose d'organiser une AG classique ouverte aux BIATSS et au conseil de faculté.

Guerric MEYLAN considère de la première importance d'encourager la participation de l'ensemble de la communauté à cette AG, eu égard au sujet abordé.

Sylvie Cordebard quitte la séance à 15 heures 30.

Margaux ESPRIMONT estime que l'ouverture à l'ensemble des étudiants est conforme au principe de démocratie.

Sila SAIM suggère de réaliser au préalable des sondages auprès des étudiants.

Gaël DEFINS juge inutile une AG non ouverte à l'ensemble des étudiants. Il convient alors d'opter pour une séance du conseil de faculté.

Enzo MEKAOUI juge plus appropriée la présence des représentants d'étudiants au vu de la technicité du sujet.

Le principe d'une assemblée générale élargie aux BIATSS et au conseil de faculté remporte 17 voix.

L'élargissement d'une telle assemblée générale à l'ensemble des étudiants remporte 8 voix.

Le doyen indique qu'une AG élargie aux BIATSS et au conseil de faculté en présence de représentants de la faculté des sciences d'Orsay sera organisée le plus tôt possible.

B. COMMISSION PEDAGOGIQUE DU 20 NOVEMBRE 2023

1. CAPACITE D'ACCUEIL 2024

Clarisse SIMEANT explique qu'il est proposé - à la suite de la réduction de capacité d'accueil de la rentrée 2023 - d'augmenter la capacité du parcours classique de 20 étudiants et d'y ajouter une capacité de 30 étudiants en raison de la création d'une nouvelle formation.

Par conséquent, la licence en droit en parcours classique accueillerait à Sceaux 335 étudiants en septembre 2024; et 155 étudiants à Orsay. S'y ajouteraient les 30 étudiants de la nouvelle formation. Les autres capacités restent inchangées.

Rafaëlle MAISON s'enquiert du nombre d'étudiants en parcours classique et dans les autres parcours sélectifs.

Clarisse SIMEANT annonce un total de 50 étudiants en plus par rapport à 2023.

2. CPES (VOTE)

Claire SIMEANT indique que cette formation, intitulée « Humanités juridiques, sociétales et économiques » serait dispensée en partenariat avec le collège Sévigné. Elle a pour objectif de favoriser la diversité des profils dans l'accès aux classes préparatoires, grâce à une politique volontariste en faveur des boursiers. Les partenariats permettent aux élèves de choisir une spécialité en troisième année, pour une poursuite des études en recherche. Un CPES est d'ores et déjà organisé au sein de l'Université Paris-Saclay.

Rafaëlle MAISON craint que ce partenariat aggrave la situation des autres étudiants qui peinent à trouver des places à l'université.

Clarisse SIMEANT précise que les lycées sont à la recherche de filières sélectives, pour compléter l'interdisciplinarité qu'ils promeuvent. Les étudiants suivant de tels cursus font preuve d'une forte culture générale. Il s'agirait d'accueillir seize étudiants en droit et seize étudiants en économie.

Enzo MEKAOUI demande si ces étudiants auraient une équivalence de première année.

Clarisse SIMEANT répond par la négative. En effet, les trois ans du partenariat se concluent par un diplôme d'établissement valant grade de licence. Pour autant, ces étudiants n'auront pas suivi l'intégralité des cours de licence.

Julien BOUDON déplore que cette formation donne accès au master, sans avoir le niveau d'un juriste de première année.

Rafaëlle MAISON estime que ce partenariat dévaloriserait les formations.

Julie GROFFE rappelle que la faculté Jean Monnet a également des étudiants boursiers. Elle craint que ce type de dispositif conduise l'Etablissement à ne pas prendre en charge ces étudiants méritants qui ont besoin d'aide.

Guerric MEYLAN se dit favorable à ce partenariat qui favorise l'interdisciplinarité et n'affaiblirait aucunement l'enseignement de la faculté Jean Monnet.

Mathieu CROZET juge intéressant pour les formations de l'Etablissement de diversifier les profils des étudiants. Il estime infondées les craintes exprimées, puisque la sélection en entrée de master garantirait la compétence requise.

Enzo MEKAOUI considère que l'absence de droit constitutionnel dans le cursus proposé est problématique.

Mathieu CROZET signale que des cours de droit constitutionnel sont dispensés au lycée par des professeurs d'histoire.

Françoise LABARTHE est gênée que ce partenariat soit envisagé avec un établissement d'enseignement privé. De plus, elle déplore qu'il soit envisagé de manière plus souple que celui conclu avec Marie-Curie.

Clarisse SIMEANT précise que tel n'est pas le cas. Par ailleurs, les CPES existants prétendent à une poursuite des études au sein des ENS et de Sciences Po, sur des places hors concours.

Julien BOUDON regrette la délivrance d'une équivalence sans suivi des trois cours fondamentaux des études de droit.

Damien SADI déplore le caractère d'établissement privé et le secteur géographique visé.

Clarisse SIMEANT souligne que Sévigné s'est toujours distingué dans la promotion d'un enseignement en direction des femmes et d'un enseignement laïque.

Julien BOUDON estime que la population de boursier de Sévigné doit être limitée.

Le doyen craint que la faculté se prive d'une formation qui sera récupérée par d'autres établissements.

Clarisse SIMEANT estime que ce partenariat permettrait de proposer une nouvelle formation sans prendre de places dans le parcours classique.

Le doyen considère que cette formation permettrait de drainer les bons étudiants vers les masters.

Alain CHAMPIGNEUX s'enquiert du délai prévu pour en établir le bilan.

Clarisse SIMEANT reconnaît que les CPES sont trop récents pour disposer d'un véritable recul. Le CPES du lycée Henri IV est dispensé depuis quatre ans.

Julie GROFFE s'enquiert de l'intérêt de cette formation pour la faculté.

Clarisse SIMEANT explique que la formation attirerait de bons étudiants.

Le doyen souligne que lors de la deuxième année les étudiants recevraient les mêmes cours fondamentaux que les juristes en licence.

Hans-Erik BELKHIRI s'enquiert d'une possibilité d'intégration du droit constitutionnel dans cette formation.

Clarisse SIMEANT indique que les termes du partenariat ne sont pas figés. De plus, ces étudiants suivent plus d'heures de cours que leurs camarades de même niveau à la faculté. Ils sont par conséquent autonomes et peuvent le cas échéant rattraper une carence.

Hans-Erik BELKHIRI juge préférable un accès institutionnalisé à un savoir fondamental en première année plutôt qu'une hypothétique capacité de rattrapage.

Clarisse SIMEANT indique que l'intégration de ce cours poserait un problème d'emploi du temps, même s'il semble légitime d'un point de vue pédagogique.

La poursuite du processus de convention en vue d'un CPES est approuvée par seize voix favorables, treize voix défavorables et deux abstentions.

C. COMMISSION RECHERCHE DU 13 OCTOBRE 2023 : MISSIONNAIRES INVITES ET HCERES

Clotilde CORON indique que les missionnaires invités ont été classés par la commission recherche d'octobre 2023 en fonction des critères des différents laboratoires et des enjeux sociétaux.

Par ailleurs, pour satisfaire aux exigences du calendrier de l'HCERES, les évolutions structurelles des différents laboratoires seront présentées en décembre 2023.

Ensuite, il conviendra d'accompagner à partir de janvier 2024 le service recherche et les laboratoires seront pour la constitution des pièces à fournir en avril 2024 à l'HCERES.

II. APPROBATION DU PV DU CONSEIL DE FACULTE DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 (VOTE)

Le procès-verbal du conseil de faculté du lundi 2 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité des votants.

III. MOTION SUR LES PRATIQUES DU CROUS : M. ENZO MEKAOUI (VOTE)

Enzo MEKAOUI indique que Hans-Erik BELKHIRI a lancé une alerte au sujet des pratiques du CROUS. Ce dernier a pour mission de participer à l'amélioration de la vie des étudiants. Or le CROUS de Versailles a rendu obligatoire le paiement par l'application Izly, empêchant de fait certains étudiants de se restaurer. Le CROUS viole ainsi plusieurs dispositions réglementaires et accroît la précarité des étudiants.

Hans-Erik BELKHIRI estime que les étudiants sont pris en otage économiquement. De plus, par de telles pratiques, le CROUS porte atteinte à la monnaie.

Par ailleurs, les frais minimums de cinq euros de l'application Izly sont incompatibles avec le budget mensuel de certains étudiants qui s'élève à une centaine d'euros.

La mesure arrêtée par le CROUS s'apparente à un refus de vente, portant atteinte à la liberté des étudiants. Ces derniers sont contraints d'adopter des alternatives peu satisfaisantes, telle la prise d'un repas froid, voire l'absence de tout repas.

Certes, le CROUS de Versailles rencontre des difficultés économiques, ayant notamment pâti du manque d'arbitrage du gouvernement en sortie de crise sanitaire, avec la mesure du repas à un euro.

Enfin, il n'appartient pas au CROUS de restreindre l'usage de la monnaie sur le périmètre de Versailles.

Enzo MEKAOUI souligne qu'Izly est une société privée, qui traite les données personnelles des étudiants sans apporter la garantie de ne pas les vendre. En outre, cette société applique des frais de compte, si le compte Izly d'un étudiant n'est pas utilisé.

Philippe GILLET observe que depuis 4 ou 5 ans, les paiements en espèces sont d'ores et déjà impossibles au CROUS, qui n'accepte que les cartes de crédit. De plus, Philippe GILLET s'enquiert des moyens d'action du conseil de faculté en pareil cas.

Hans-Erik BELKHIRI rappelle que le CROUS a déjà été condamné pour cette pratique et profite de son rapport de force pour ne pas la modifier.

Françoise Labarthe quitte la séance à 16 heures 40.

Rafaëlle MAISON demande si d'autres CROUS utilisent les espèces.

Philippe GILLET souligne que le règlement par carte bancaire est toujours possible mais à un prix plus élevé, incluant la TVA.

Léonor PICARD précise que la carte d'étudiant permet d'être exempté de la TVA, tout en réglant avec une carte bancaire.

Rafaëlle MAISON juge choquant de ne pas pouvoir régler en espèces au CROUS. C'est pourquoi elle suggère que la faculté se manifeste.

Eric KEMENCEI souligne que l'exemption de la TVA n'est pas pratiquée au CROUS d'Orsay.

Alain Champigneux quitte la séance à 16 heures 45.

Philippe ANTOINE remercie les étudiants pour leur mobilisation, eu égard à l'évolution de la précarité des étudiants qui devient de plus en plus préoccupante.

Le doyen indique que la présidente de l'Université Paris-Saclay est très sensible à ce sujet. Elle a notamment alerté le ministère. Par conséquent, le doyen juge important de diffuser la motion au sein de Paris-Saclay.

Julien BOUDON suggère de raccourcir le texte de la motion pour frapper davantage les esprits.

La motion sur les pratiques du CROUS est approuvée à l'unanimité.

IV. POINT FINANCIER: MME VANESSA MICHAUD

A. CONVENTIONS DE REVERSEMENT ASSOCIATIONS (VOTE)

Vanessa MICHAUD présente deux conventions de reversement, l'une pour un voyage à Bruxelles avec une contribution de 1 000 euros et l'autre pour un voyage pédagogique à Florence, pour un montant de 1 282 euros. Ces sommes sont versées dans le cadre de la taxe d'apprentissage.

Les deux conventions de reversement sont approuvées à l'unanimité.

B. PRESENTATION DU BUDGET

Vanessa MICHAUD indique que le site d'Orsay prélèvera 10 % des recettes de la faculté Jean Monnet pour couvrir les frais de gestion. Dans ces conditions, il convient de revoir le budget 2024.

Par ailleurs, Vanessa MICHAUD rappelle que le budget est établi à la fois en autorisations d'engagement et en crédits de paiements. Il s'appuie sur les sources de financement suivantes : les droits d'inscription, la formation continue, la dotation de l'Université, les recettes diverses (parking, copies, etc.), les refacturations (CROUS, Bouygues et CHR boissons), les recettes provenant de virements internes et les refacturations des locaux de l'IEI.

En outre, la faculté gère les GS droits et éco-management, l'école doctorale, le FSDIE, le DU passerelle et la fondation, sans pouvoir générer de ressources.

Quant aux dépenses, elles sont constituées des dépenses de fonctionnement (montants inférieurs à 800 euros), d'investissements (montants supérieurs à 800 euros) et de personnel.

Le budget a été respecté en 2022. Il a été quasiment épuisé en 2023.

Par ailleurs, les départements les plus onéreux sont - par ordre décroissant - le service technique, la formation continue, la formation initiale et l'IEJ.

Le volume des heures complémentaires est très important.

Le doyen regrette des règles fluctuantes sur les dates de paiement des HCC.

Vanessa MICHAUD explique également que la « règle des 4 000 euros » est applicable depuis le 1^{er} décembre 2023. Ainsi, les dépenses ne sont plus mises en concurrence. En revanche, chaque département prend ses responsabilités sur la dépense publique en déposant une demande d'achat.

De plus, plus aucun frais ne sera remboursé sans ordre de mission.

Le doyen signale que le budget 2024 sera déficitaire pour la première fois de l'histoire de l'Université.

Raphaël BRETT précise que l'augmentation des frais de gestion correspond à un manque à gagner d'un peu plus de 70 000 euros. De ce fait, la somme mobilisable se voit amputée d'environ 10 %.

Emmanuel DUBOIS demande si le budget 2024 sera voté.

Le doyen souligne qu'il ne peut pas faire de prévisions à ce sujet.

V. RENTREE SOLENNELLE

Le doyen indique que les coûts de la rentrée solennelle sont relativement élevés par rapport au montant disponible, d'environ 750 000 euros. En effet, ces coûts s'élèvent entre 45 000 euros et 50 000 euros. Or cet événement requiert notamment la construction et l'installation dans l'amphithéâtre 1 d'une scène, qu'il convient ensuite de détruire, ainsi que des frais d'organisation de l'évènement très élevés. C'est pourquoi l'utilité d'une telle dépense doit être interrogée.

De même, il convient de s'interroger sur la manière dont se déroule la rentrée solennelle. En janvier, cet événement se télescope avec les vœux des autres composantes de Paris-Saclay. C'est pourquoi le doyen propose d'enrichir la cérémonie des vœux, avec une mise en lumière des différents acteurs de la faculté - personnel, étudiants, associations, laboratoires - et de reporter la rentrée solennelle au mois d'octobre.

Rafaëlle MAISON souscrit à l'idée de faire évoluer le dispositif de la rentrée solennelle.

Julien BOUDON observe que les étudiants apprécient la rentrée solennelle qui constitue un beau moment de communion.

Rafaëlle MAISON souligne que seuls les premiers de promotion sont invités.

Claire FOURNO précise que pour autant tous les étudiants sont invités à cet événement.

Léonor PICARD regrette que l'information de cette invitation reste très confidentielle. En effet, de nombreux étudiants n'ont pas compris qu'ils étaient conviés à la rentrée solennelle.

Enzo MEKAOUI souligne un problème structurel entre la remise de récompenses à certains étudiants et la rentrée de l'ensemble des étudiants.

En outre, Enzo MEKAOUI n'est pas opposé à un tel événement mais il souhaite que soient dissociés ces deux moments et que la dépense soit moins onéreuse.

Gaël DEFINS suggère d'organiser une remise de diplômes à part entière.

Sadjia MEDJKANE estime que l'organisation d'une telle remise de diplômes revient plutôt à l'école universitaire.

Hans-Erik BELKHIRI souhaite un outil qui contribue pleinement à la constitution d'une communauté.

Le doyen propose de débattre de la date de la rentrée solennelle.

Emmanuel DUBOIS rappelle que la date avait été fixée en janvier du fait de l'opportunité budgétaire.

Le doyen signale que la remise des prix ne peut être organisée qu'après avoir eu connaissance des majors de chaque promotion.

Quoi qu'il en soit, il est possible de dissocier la rentrée solennelle et la remise des récompenses.

Sila SAIM estime que la date de janvier n'a aucun sens pour une rentrée.

Le doyen souligne par ailleurs qu'une rentrée solennelle fait communauté. Il est possible d'organiser un tel événement en dépensant des sommes moins importantes et en mobilisant davantage les enseignants.

Il serait judicieux de modifier la formule de la rentrée existante et - pour ce faire - d'étudier les possibilités offertes par la graduate school. De ce fait, il serait possible d'approfondir la place de la faculté Jean Monnet au sein de la graduate school.

Un intervenant met en garde contre un repli de cet événement sur le premier cycle.

Le doyen partage cet avis. Il estime également que la rentrée solennelle est l'occasion de faire savoir tout le savoir-faire de la faculté.

Rafaëlle MAISON s'enquiert du lieu qui pourrait accueillir l'ensemble des étudiants.

Le doyen reconnaît qu'aucun amphithéâtre n'est assez grand. Il a pu toutefois observer que les rentrées solennelles sont très fréquentées, dans les autres établissements.

Le doyen demande si l'équipe décanale reçoit mandat pour travailler sur le sujet.

Le conseil y souscrit.

VI. POINT RESSOURCES HUMAINES: M. RAPHAËL BRETT

A. SITUATION DES ENSEIGNANTS CHERCHEURS

Raphaël BRETT indique que trois maîtres de conférences ont rejoint la faculté. Il s'agit de remplacements de retraites ou de mutations; en effet aucune création de poste de tutélaire n'est prévue. Pour autant, les présidents de section seront rencontrés pour discuter de montée en puissance de ressources propres pour recruter.

Le doyen signale que la Sorbonne a pu recruter treize enseignants-chercheurs grâce à la formation continue.

Raphaël BRETT rappelle que l'Université s'est engagée à remplacer les départs en retraite et les mutations. Quatre cas seront concernés en 2024.

En outre, un PRAD sera prochainement recruté.

Quant aux HCC, il convient de les faire payer plus tôt.

Emmanuel DUBOIS indique que l'avancement de « Ose » constitue une piste d'amélioration.

Le doyen souligne que la demande de postes a constitué sa principale requête auprès de la présidence de l'Université. Cette dernière est favorable à la création de postes d'ATER, ce qui ne répondrait pas complètement aux besoins. Toutefois, en l'absence de possibilité de disposer de postes pérennes, des PAST sont demandés, pour remplacer les détachements.

Julien BOUDON indique que les PAST sont généralement des postes à mi-temps. Dans ces conditions, ils ne répondent pas aux besoins. En revanche, ils permettent de créer des relations avec le monde professionnel, ce qui représente un atout indéniable pour les étudiants. Toutefois, la crainte de ne pas disposer de suffisamment d'enseignants-chercheurs subsiste. En effet, les enseignants ne sont pas assez nombreux pour assurer un enseignement de qualité.

Rafaëlle MAISON estime que sans grève, la faculté n'obtiendra pas de postes supplémentaires.

Le doyen ne partage pas cet avis. En effet, il prend l'exemple de la faculté des sciences d'Orsay qui a su donner une visibilité publique à sa préoccupation.

Julien BOUDON suppose que la même action entreprise par la faculté Jean Monnet aurait moins d'effet.

B. SITUATION DES PERSONNELS BIATSS

Laure MARTINEAU indique que le service des études et de la formation compte deux arrivées de BIATSS et enregistrera un départ en février 2024. De plus, un recrutement est prévu en remplacement d'une promotion.

Le service d'appui administratif à la vie étudiante est toujours en recherche d'une assistante pour remplacer une promotion. En revanche, le poste de référent handicap a bien été remplacé. La direction de ce service a pu remplacer l'un de ses agents, parti au mois de juillet. Enfin, il est à noter l'arrivée d'un technicien audiovisuel.

Le service des relations avec les équipes pédagogiques a recruté un agent au planning et deux appariteurs.

En outre, un poste a été pourvu au département de formation continue. Un autre reste à remplacer.

Par ailleurs, le recrutement d'un poste du pôle des référents pédagogiques est désormais lancé.

Enfin, un départ est annoncé au SREP pour le 1er février 2024.

Angélique MALEC en conclut que trois postes sont à recruter.

Raphaël BRETT estime que les services sont revenus à un niveau acceptable à l'exception de la formation continue.

C. PROCEDURE RIPEC C3

Le doyen salue le travail de la commission des carrières sur ce sujet.

S'agissant du droit, de l'économie et du management, un problème sur la 01 est particulièrement préjudiciable pour les collègues. En effet, en CCEC seuls sont éligibles à la RIPEC C3 ceux qui ont obtenu un A au CNU. C'est pourquoi il convient de rappeler l'importance du positionnement du CNU.

Rafaëlle MAISON suggère de neutraliser la note quand le CNU n'a pas donné de note.

Le doyen partage cette suggestion et indique que c'est ce qui a été fait par la CCEC.

VII. TRAVAUX: M. JOHN ROSE

A. MAISON DES ETUDIANTS

John ROSE précise qu'un cabinet d'architecte a réalisé une étude de faisabilité. Le projet prévoit notamment de supprimer des places de stationnement pour agrandir le bâti.

Le toit sera végétalisé et permettra de récupérer les eaux de pluie.

En outre, le choix d'une structure en bois permet de réduire les délais de construction.

Un espace vélo sera créé; ainsi qu'une voie d'accès pour les pompiers.

En intérieur seront aménagés un bureau et une salle de réunion. De plus, la pièce commune contiendra un coin-cuisine.

La limitation de l'effectif permis dans le bâtiment permet de réduire les contraires de sécurité incendie.

Le budget s'élève à 960 000 euros HT, sans prendre en compte la maîtrise d'œuvre, le CVC, les études de sols et une partie du gros œuvre. Par conséquent, le budget HT s'élève à environ 1,3 million d'euros.

Rafaëlle MAISON demande si ce projet est en conformité avec les bâtiments classés du campus.

John ROSE précise que ce sujet est pris en compte dans l'étude de faisabilité.

Angélique MALEC s'enquiert de l'effectif que peut accueillir la salle commune.

Le doyen explique que cet effectif varie en fonction des activités. Quoi qu'il en soit, des cloisons amovibles permettront de moduler l'espace. Ainsi, l'espace pourra accueillir des conférences, des journées d'étude, etc.

Le doyen explique que les demandes de financements ont été déposées et que la faculté est en attente.

John ROSE précise également que les espaces gagnés sur les places de stationnement seront revégétalisés.

Gaël DEFINS demande si l'eau de pluie sera réutilisée pour les toilettes.

John ROSE indique qu'un tel sujet sera étudié avec l'architecte.

Rafaëlle Maison et Claire Fourno quittent la séance à 18 heures.

Angélique MALEC demande si une commission travaux statuera sur ce projet.

Le doyen explique qu'il a utilisé une opportunité pour proposer un tel projet. Toutefois, la réflexion des aménagements sera bel et bien menée en commission travaux.

B. DESARTIFICIALISATION DU SOL DE L'ANCIEN PARC DE STATIONNEMENT

Ce point est traité avec le précédent.

C. APPEL A PROJETS CEVEC

Laure MARTINEAU précise que deux autres appels à projets sont proposés par la CEVEC. L'un comprend une partie mutualisée entre toutes les composantes. Après concertation avec les représentants d'étudiants, la faculté a fait remonter à l'Université des besoins en micro-ondes et en mobilier intérieur et extérieur.

De plus, la désartificialisation du parc de stationnement permet d'envisager un aménagement extérieur, qu'il conviendrait de conserver le plus modulable possible.

Ce qui ne pourra pas être financé par l'appel à projets mutualisé serait traité par un appel à projets indépendant.

VIII. <u>BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE</u>:

A. ACCES

Laëtitia NICOLAS indique que le projet de travaux pour augmenter le nombre de places de travail et de salles de travail a reçu un avis favorable. Par conséquent, les travaux de démolition démarreront durant les congés de fin d'année. La bibliothèque sera fermée durant deux semaines, jusqu'au 22 janvier 2024. Durant cette période, les étudiants disposeront d'une possibilité de « click and collect » pour le prêt de livres.

Les travaux dureront jusqu'en mai 2024 ; ils seront organisés de sorte à permettre l'ouverture de salles de travail.

Léonor PICARD demande si la salle des masters sera fermée.

Laëtitia NICOLAS le confirme. Toutefois, les livres resteront accessibles.

Quant aux salles de lecture, elles seront ouvertes.

Enfin, Laëtitia NICOLAS remercie les services techniques pour leur soutien.

Mathieu Crozet et Julien Boudon quittent la séance à 18 heures 15.

Sila SAIM demande si des travaux sont prévus à la BU d'Orsay.

Laëtitia NICOLAS indique que des travaux sont en cours concernant les toilettes du rez-de-jardin. D'autres travaux sont programmés pour plus tard.

Le doyen signale par ailleurs que la BU d'Orsay présente un problème de collection pour les ouvrages de droit. Il convient d'établir des listes d'ouvrages indispensables, pour que les collections de Sceaux et d'Orsay soient équivalentes. Et qu'il y ait un renouvellement systématique.

Laëtitia NICOLAS indique que cette lacune d'ouvrages est en cours de rattrapage.

Angélique MALEC indique que des ressources électroniques sont également disponibles en droit.

Mathis BOISSEL souligne que certains manuels sont obsolètes, notamment ceux de finances publiques.

Laëtitia NICOLAS invite les étudiants à lui fournir la liste des documents souhaités. En outre, elle rappelle qu'il existe une navette d'ouvrages entre les deux sites, pour faciliter le prêt de livres.

Le doyen signale l'ouverture du LUMEN, sur le plateau de Saclay.

Hans-Erik BELKHIRI s'enquiert de la composition de l'équipe de bibliothécaires du LUMEN.

Le doyen indique qu'il s'agit d'agents d'autres composantes de l'Université.

Enfin, le doyen souhaite organiser une réunion avec la direction du LUMEN, pour exprimer les besoins de la faculté Jean Monnet.

B. LES PRISES DE RENDEZ-VOUS

Ce point est traité par le précédent.

IX. QUESTIONS DIVERSES

A. CHARTE DES ASSOCIATIONS

Gaël DEFINS suggère de créer une charte des associations de la faculté afin de traiter des problématiques rencontrées par les associations étudiantes, notamment en termes de disponibilité de salles et de communication.

En outre, il conviendrait d'améliorer l'aménagement de la salle des associations.

Enfin, le sujet du stand goûter devrait être débattu.

Julie BEURTHE rappelle qu'elle est la référente des associations. Elle peut par conséquent recevoir les représentants des associations étudiantes pour traiter ces questions.

Claire FOURNO rappelle qu'elle a proposé un barnum pour abriter les associations lors de leurs manifestations.

Le doyen rappelle le principe de mise à disposition de barnums en septembre du fait de leur mise en place pour l'accueil de la rentrée.

John ROSE indique qu'il est possible d'installer de tels éléments pour les associations et de les désinstaller à la fin des manifestations.

Le doyen propose que le sujet soit débattu hors séance.

John Rose et Vanessa Michaud quittent la séance à 18 heures 30.

B. FEUILE D'ACCOMPAGNEMENT DES EXAMENS

Clarisse SIMEANT indique que la feuille d'accompagnement des examens a été mise à jour. Il convenait en effet de modifier la mention de la pause toilettes et celle de l'heure de sortie de salle d'épreuve. Cette dernière a été fixée à 30 minutes après le début pour une épreuve d'une durée inférieure à 3 heures. Pour une épreuve d'une durée supérieure, le délai sera d'une heure.

Emmanuel DUBOIS demande si les modalités d'accueil des retardataires suivent les mêmes délais.

Clarisse SIMEANT le confirme.

Raphaël BRETT demande si la pause toilette mobilise un surveillant.

Laure MARTINEAU le confirme.

Léonor PICARD observe que cette feuille mentionne l'usage d'un stylo noir pour le remplissage des QCM. Or il serait techniquement possible d'utiliser un feutre noir.

David BRINQUIN indique que cette possibilité sera précisée.

La séance est levée à 18 heures 35.